



Tutelle d'une personne majeure démission et héritiers non informé

Par **alinelinea12**, le **12/08/2016** à **08:05**

Bonjour

Ma mère est atteinte de la maladie d'Alzheimer. Ma sœur a demandé à être tutrice au décès de mon père. Aujourd'hui il n'y a plus d'argent pour financer la structure qui dans laquelle ma mère est placée. J'ai appris par hasard que ma sœur avait démissionné de son poste et que tutelle était confiée à une association. Je suis héritière d'une partie des biens la maison de mes parents qui doit être vendue.

Je n'ai pas été prévenue de cette démission. Est-ce normal ?

Puis-je reprendre la tutelle ? Quelles sont les démarches ?

Je n'ai jamais eu connaissance des comptes gérés par ma sœur depuis 5 ans est-ce normal ?

Je vous remercie de bien vouloir répondre à ma question

Cordialement

Aline

Par **Visiteur**, le **12/08/2016** à **10:00**

Bonjour,

La tutrice n'avait peut-être pas obligation de vous communiquer les comptes...